



Effectifs : Négocier jusqu'au bout !

LH 09/06/2017



Suite à l'accord Contrat Social New AREVA signé le 31/03/2017 par toutes les Organisations Syndicales, la Direction doit procéder à des recrutements, notamment en CDI.

Nous rappelons que ces embauches sont possibles dans le cadre du Plan de Départ Volontaire (PDV).

Tout autre forme de Plan Social n'aurait pas permis, par exemple, de requalifier les contrats précaires (CDD ou alternants) en CDI.

C'est dans ce cadre que nous avons négocié un accord Etablissement sur l'emploi.

Ce qui a été obtenu :

- ① La requalification immédiate de 17 CDD et Contrat de Professionnalisation en CDI, et un renfort dans leurs équipes respectives d'un CDD ou d'un Contrat de Professionnalisation,
- ② Dans l'attente du repositionnement définitif des salariés d'AD2 et de PE, recrutement de CDD pour pallier à la surcharge de travail dans les équipes (nombre de CDD égal à environ 30% de l'effectif non repositionné à ce jour),
- ③ Remplacement dans les équipes postés pendant toute la durée de l'absence des salariés en congé parental d'éducation à 100% et des salariées qui, compte tenu de leur grossesse, ont une exemption de zone ou de poste de nuit,
- ④ En cas d'absences cumulées supérieures à 1 mois pour cause de maladie ou d'inaptitude, remplacement du salarié absent,
- ⑤ Anticipation des départs retraite et préretraite,
- ⑥ Dans le cadre d'une mobilité interne, si le départ d'un salarié est « bloqué » pour raisons de service au moins 3 mois, un CDD (d'une durée maximale de 18 mois) sera recruté au poste d'accueil dans l'attente de la prise de poste effective,
- ⑦ Priorité d'embauche en CDI pour les salariés ayant effectué un ou plusieurs CDD et/ou un contrat de professionnalisation et/ou un contrat d'alternance.

Les embauches en CDI s'inscrivent dans le plan de recrutement (postes ouverts à l'extérieur) d'environ 40 salariés pour le 1^{er} semestre 2017.

D'autre part, 17 mutations Groupe vers l'Etablissement sont en cours.

Pour FO, il est évident que l'ensemble de ces mesures n'est pas suffisant pour pallier au manque d'effectifs sur l'Etablissement.

Mais il est important de continuer à négocier, étape par étape, jusqu'à la fin du PDV (octobre 2017).

Il sera alors temps de faire le point et d'en tirer toutes les conséquences.

En attendant, dans l'intérêt des salariés, FO a décidé de valider ce texte d'accord.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter !

Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Local FO Bâtiment Social 26861 –

Site Internet FO : www.fo-areva-lahague.org